

| | | |
|---|--------------------------------|---|
|  <p>المملكة المغربية جنة الدار البيضاء-سطات Royauté du Maroc Région Casablanca-Settat الرégion الجذابة لتنفيذ المشاريع +212 5 22 98 83 / 86 00110 Agence Régionale d'Execution des Projets</p> | <p>DECISION DE RECRUTEMENT</p> | <p>Code : FR-MDR-17 Version : 02</p> |
|---|--------------------------------|---|

Réf : 02/2026/DRH/AREP-CS

DECISION

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

- Vu le Dahir n° 1-15-83 du 20 Ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°111-14 relative aux régions ;
- Vu la délibération n° 02/2016 du conseil de la Région Casablanca-Settat approuvée lors de sa réunion tenue le 7 Mars 2016 ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu la décision n° 06/2016 émanant du Président du Conseil de la Région Casablanca-Settat ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat ;
- Vu la circulaire N° 07/2013 du 29 avril 2013, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des entreprises et établissements publics ;
- Vu la loi cadre du personnel au titre de l'exercice 2026 ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article premier : l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat recrute un Chef du département Audit Interne.

Article 2 : Sont éligibles audit poste, les candidats :

- Titulaires d'un diplôme Bac+5, en audit, finance, contrôle de gestion ou sciences de gestion ;
- Justifiant d'une expérience professionnelle minimale de 5 ans, dont au moins 2 ans dans une fonction d'audit ou de contrôle de gestion en tant que responsable.

Principales qualités requises : Indépendance d'esprit, rigueur méthodologique, sens critique, intégrité professionnelle, capacité à formuler des recommandations claires et opérationnelles.




Page 1 sur 4

| | | |
|---|---|--|
|  | <p style="text-align: center;">DECISION DE RECRUTEMENT</p> | <p style="text-align: right;">Code : FR-MDR-17</p> |
| | | <p style="text-align: right;">Version : 02</p> |

Article 3 : Rattaché au Directeur Général de l'AREP-CS, le Chef du département Audit Interne a pour principales missions :

A. Définition du plan d'audit financier et opérationnel

- Élaborer le plan annuel d'audit (financier et opérationnel) des entités/processus de l'AREP-CS, selon une approche basée sur les risques ;
- Mettre à jour et exploiter la cartographie des risques (identification, hiérarchisation, priorisation) ;
- Définir la méthodologie, le périmètre, les objectifs et le calendrier des missions d'audit ;
- Veiller au bon déroulement du plan d'audit (organisation, ressources, arbitrages, reporting).

B. Réalisation des missions d'audit

- Évaluer la pertinence et l'efficacité des procédures, dispositifs de contrôle interne et circuits de validation ;
- Vérifier la conformité du fonctionnement des entités aux procédures internes, normes et textes en vigueur ;
- Contrôler la régularité de la comptabilité et des opérations de gestion au regard de la réglementation applicable ;
- Examiner la fiabilité des informations financières et la cohérence des résultats (tests, rapprochements, analyses) ;
- Mener les entretiens, collecter les preuves d'audit, formaliser les constats et analyser les causes racines ;
- Pilotage des prestataires / audits externalisés.

C. Rédaction et formalisation des rapports d'audit

- Rédiger les rapports d'audit par mission : contexte, démarche, constats, impacts, risques, conclusions ;
- Faire remonter les anomalies, écarts, irrégularités et actes de gestion non conformes ;
- Formuler des recommandations correctives et préventives (pragmatiques, priorisées, datées et responsabilisées) ;
- Produire le rapport annuel d'audit interne : bilan, tendances, niveau de maîtrise des risques, recommandations majeures.

D. Suivi de la mise en œuvre des recommandations

- Mettre en place et alimenter un dispositif de suivi (plan d'actions, responsables, échéances, statuts) ;



| | | |
|---|--------------------------------|--|
|  <p>الوكالة الجمودية لتنفيذ المشاريع +010947 74164 XXXXO 2012-1 Agence Régionale d'Execution des Projets</p> | <p>DECISION DE RECRUTEMENT</p> | <p>Code : FR-MDR-17 Version : 02</p> |
|---|--------------------------------|--|

- S'assurer de la mise en œuvre effective des recommandations (revues, contrôles, preuves de réalisation) ;
- Évaluer la qualité, la pertinence et l'efficacité des actions correctives déployées ;
- Alerter la Direction en cas de retards, blocages ou risques résiduels significatifs.

E. Pilotage des audits externalisés (dont audit des marchés) – Suivi des prestataires

- Participer à la préparation des termes de référence (TDR) / cahier des charges des missions d'audit externalisées (ex. audit des marchés) ;
- Cordonner et suivre l'exécution des missions réalisées par des prestataires (planning, réunions de cadrage, accès aux données, livrables) ;
- Assurer l'interface entre le prestataire et les entités concernées ;
- Contrôler la qualité, la conformité méthodologique et la pertinence des livrables (rapports, constats, recommandations) ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des audits externalisés et produire le reporting associé.

F. Amélioration continue et veille

- Améliorer en continu la méthodologie et les outils d'audit (programmes de travail, checklists, matrices de risques) ;
- Assurer une veille réglementaire et de bonnes pratiques (audit, contrôle interne, gouvernance) ;
- Proposer des évolutions et actions de sensibilisation/culture de contrôle interne auprès des entités.

Article 4 : Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Une copie du ou des diplômes ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Le CV actualisé ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience minimale exigée ;
- Un plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le/la candidat(e) pour le poste concerné.




Page 3 sur 4

| | | |
|--|---|---|
|  | <p style="text-align: center;">DECISION DE RECRUTEMENT</p> | <p style="text-align: right;">Code : FR-MDR-17</p> <p style="text-align: right;">Version : 02</p> |
|--|---|---|

Article 5 : Les candidatures pour le poste de Chef de département Audit Interne doivent obligatoirement être déposées au niveau du portail <https://www.emploi-public.ma>, au plus tard le **Mardi 10 Février 2026**.

Il est à noter que tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté, et que seules les candidatures déposées au niveau du portail susmentionné seront traitées.

Casablanca, le 26/01/2026



Abdellatif ACHCHAK
Le Directeur de l'Agence Régionale
d'Execution des Projets
Région Casablanca - Settat
Par Intérim




Page 4 sur 4